PRÉFET
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

Procédure de secours suite à un blocage ANEF

G

DEMANDE DE DOCUMENT DE CIRCULATION POUR ÉTRANGER MINEUR (DCEM)

- ❑ Vous sollicitez un premier document de circulation pour votre enfant
- ❑ Vous sollicitez le renouvellement du document de circulation de votre enfant
- ❑ Vous sollicitez le duplicata du document de circulation de votre enfant
- ❑ Vous sollicitez la modification du document de circulation de votre enfant

PAS DE MODIFICATION D'ADRESSE SUR UN DOCUMENT DE CIRCULATION EN COURS DE VALIDITÉ

N° ÉTRANGER DE L'ENFANT

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Cette démarche doit être effectuée en ligne sur l'ANEF : ***https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/partiticuliers/#/***
- Tout dossier papier sera refusé, excepté en cas d'incapacité à déposer votre demande en ligne. Dans ce cas, votre dossier ne sera accepté que sur preuve attestant l'impossibilité de réaliser la démarche de manière dématérialisée. Sans le dépôt de cette preuve, votre dossier sera renvoyé.
- Avant de solliciter un DCEM, vérifiez que vous en remplissez les conditions en consultant la rubrique **Immigration et Intégration** du site : ***www.gironde.gouv.fr***
- Tous les champs de ce formulaire devront être dûment complétés et les pièces requises jointes. **Les démarches incomplètes feront l'objet d'un refus d'enregistrement.**
- Les photocopies doivent être lisibles au format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre des listes
- Aucun original ne doit être joint à votre demande, vous devrez les présenter lors de votre rendez-vous
- **Ne pas joindre de timbres fiscaux, ni de chèque, ni d'espèces**
- Votre demande doit être envoyée exclusivement par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de la Gironde
DMI – BASE – Section Vie Quotidienne
2, esplanade Charles de Gaulle – CS 41397
33 077 BORDEAUX CEDEX

- Si vous souhaitez disposer d'une preuve du dépôt de votre demande, vous devrez l'envoyer en recommandé avec accusé de réception.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION			
N° étranger de l'enfant		**Instructeur**	
Date de remise du DCEM		**Contrôles**	
Vu lors de la remise	❑ Enfant ❑ Mère ❑ Père ❑ Autre :		

Cadre réservé à l'administration

DMI / BASE / DC / Formulaire G circulation étranger mineur / 744 / 06-23

FICHE D'IDENTITÉ DU MINEUR

(Cadre réservé à l'administration)

NOM ..... **Prénom** .....

Sexe : ❑ Féminin ❑ Masculin **Nationalité** .....

Né(e) le |_|_|_|_|_|_|_|_| **Age** |_|_| **Lieu de naissance** .....

Date d'entrée en France |_|_|_|_|_|_|_|_| *(sauf si l'enfant est né en France)*

Passeport n° ..... **Valable du** |_|_|_|_|_|_|_|_| **au** |_|_|_|_|_|_|_|_|

Entré(e) en France : ❑ sans visa ❑ avec visa C ❑ avec visa D

Visa valable du |_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse du mineur : n° ..... Voie .....

Complément ***(appt, résid, hébergeant, etc.)*** .....

Code postal ..... **Commune** .....

FICHE D'IDENTITÉ DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Situation des parents :
❑ Concubins ❑ Mariés ❑ Pacsés ❑ Séparés ❑ Divorcés *(joindre le jugement de divorce)* ❑ Veuvage *(Joindre acte de décès)*

(Cadre réservé à l'administration)

Identité du parent : ❑ Père ❑ Mère

NOM ..... **Prénom** .....

Né(e) le |_|_|_|_|_|_|_|_| **Lieu de naissance** .....

Nationalité ..... **N° étranger** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse du parent : n° ..... Voie .....

Code postal ..... **Commune** .....

Tél port : ..... **Email** .....

(Cadre réservé à l'administration)

Identité du parent : ❑ Père ❑ Mère

NOM ..... **Prénom** .....

Né(e) le |_|_|_|_|_|_|_|_| **Lieu de naissance** .....

Nationalité ..... **N° étranger** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse du parent : n° ..... Voie .....

Code postal ..... **Commune** .....

Tél port : ..... **Email** .....

(Cadre réservé à l'administration)

Si l'autorité parentale n'est pas exercée par les parents, identité du tuteur ou du mandataire

NOM ..... **Prénom** .....

Né(e) le |_|_|_|_|_|_|_|_| **Lieu de naissance** .....

Nationalité ..... **N° étranger** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse : n° ..... Voie .....

Code postal ..... **Commune** .....

Tél port : ..... **Email** .....

Je soussigné ....., le demandeur, atteste sur l'honneur
- Que les renseignements ci-dessus sont exacts
- Que j'exerce l'autorité parentale sur le mineur bénéficiaire en qualité de ❑ Père ❑ Mère ❑ Tuteur

FAIT À ..... le |_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature du tuteur Signature du demandeur Signature de l'autre parent

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE DEMANDE

- ➔ **2 photos d'identité identiques** et récentes de face, tête nue, sur fond clair – format 35 x 45 mm. Norme ISO/IEC 19794–5:2005 – Pas de copie
- ➔ **Formulaire de DCEM intégralement complété, daté et signé.**
- ➔ Copies de toutes les pages du **passeport de l'enfant** relatives à l'état-civil, dates de validité, cachets d'entrée/sorties, visas délivrés, ou la copie de sa carte nationale d'identité. A défaut une attestation consulaire de nationalité avec sa photo d'identité, établie par son Ambassade ou Consulat en France.
- ➔ **L'acte de naissance de l'enfant avec filiation,** ainsi que les documents ayant permis sa délivrance (affidavit, déclaration d'âge, jugement supplétif), et leur traduction établie par un traducteur agréé par la Cour d'Appel. Attention, certains actes d'état-civil étrangers destinés à être produits en France doivent être légalisés sauf accords internationaux. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'ambassade du pays d'origine du document.
- ➔ **Un justificatif de domicile daté de moins de trois mois :**
  - ◆ **Si vous êtes locataire ou propriétaire :** facture d'électricité, de gaz, d'internet ou quittance de loyer non manuscrite, ...
  - ◆ **Si vous êtes hébergé chez un particulier :** attestation d'hébergement + justificatif de domicile daté de moins de trois mois + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- ➔ **Justificatifs de présence en France de l'enfant :** certificats de scolarité, attestation d'inscription en crèche, etc.
- ➔ **Documents attestant que le demandeur exerce l'autorité parentale sur le mineur ou qu'il détient un mandat de la personne titulaire de cette autorité** : Acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) mentionnant le nom du parent.
- ➔ Demande présentée par le parent: acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) mentionnant le nom du parent.
- ➔ En cas de séparation des parents: le cas échéant, décision de justice statuant sur l'autorité parentale (jugement de divorce, décision du juge aux affaires familiales).
- ➔ Demande présentée par un tiers: copie de la décision de justice française prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale / si l'enfant est sous tutelle, copie de la décision du conseil de famille ou de justice désignant le tuteur.
- ➔ Titre de séjour des parents ou du représentant légal : copie lisible, recto-verso.
- ➔ Preuve de l'impossibilité de déposer votre demande sur l'ANEF.

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES SELON LA SITUATION DE L'ENFANT

TOUTES NATIONALITES SAUF ALGERIENS

- ➔ **Mineur étranger dont au moins l'un des parents réside en situation régulière** : Visa Long Séjour valant Titre de Séjour (VLS-TS), carte de séjour ou carte de résident en cours de validité du/des parent(s) – copie recto-verso.
- ➔ **Enfant étranger d'un ressortissant français** : carte nationale d'identité ou passeport ou certificat de nationalité française du/des parents.
- ➔ **Mineur entré en France avant l'âge de 13 ans sous couvert d'un visa d'une durée supérieure à 3 mois en qualité de visiteur** :
  - ◆ Visa D d'une durée supérieure à 3 mois délivré en qualité de visiteur et justificatif d'entrée (cachet d'entrée).
  - ◆ Justificatifs de présence en France depuis l'âge de 13 ans : certificats de scolarité, inscription en crèche, etc.
- ➔ **Enfant étranger d'un ressortissant européen ou à charge d'un conjoint d'européen** :
  - ◆ Enfant d'un ressortissant européen: justificatifs relatifs à la situation de l'européen en France (emploi, ressources,etc.) ou titre de séjour «citoyen européen» en cours de validité (facultatif).
  - ◆ Enfant à charge d'un conjoint d'européen: titre de séjour«membre de famille d'européen» en cours de validité.
- ➔ **Mineur placé à l'aide sociale à l'enfance avant l'âge de 16 ans** : décision de placement, jugement de tutelle, justificatifs de la formation suivie.
- ➔ **Mineur reconnu réfugié / protection subsidiaire** : décision de l'OFPRA ou de la CNDA accordant le statut et actes d'état civil établis par l'OFPRA.
- ➔ **Mineur entré en France sous couvert d'un visa d'une durée supérieure à trois mois en qualité d'enfant de Français ou d'adopté** : visa d'entrée en France.

MINEURS ALGERIENS

- ➔ **Mineur algérien né en France dont l'un des parents réside régulièrement en France :** carte de séjour du/des parent(s).
- ➔ **Mineur algérien entré par regroupement familial (OFII) :**
  - ◆ Visa mention «XX = voir carte séjour parent».
  - ◆ Carte de séjour du/des parent(s) en cours de validité.
- ➔ **Mineur algérien entré en France avant l'âge de 10 ans et résidant en France depuis au moins 6 années :** preuve de résidence en France habituelle en France, certificats de scolarité, inscription en crèche, etc.
- ➔ **Mineur algérien entré en France pour y suivre des études sous couvert d'un visa d'une durée supérieure à 3 mois :** visa d'entrée en France et justificatifs d'étude (certificat de scolarité).
- ➔ **Mineur algérien réfugié / protection subsidiaire :** décision de l'OFPRA ou de la CNDA accordant le statut et actes d'état civil établis par l'OFPRA.